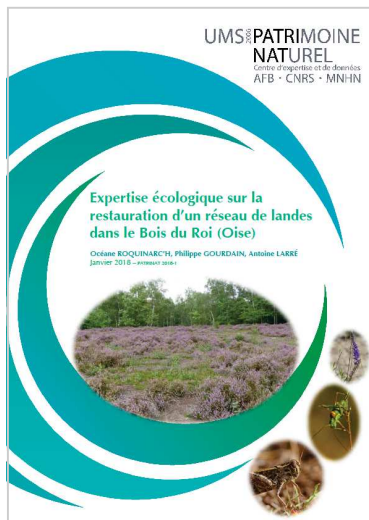




VALOIS ENVIRONNEMENT

19 rue du Buisson Saint André
60440 Péroy les Gombries
valois.environnement@orange.fr
<http://valoisenvironnement.org>

Monsieur Bruno DAVID
Président du Muséum National d'Histoire Naturelle
57 rue Cuvier 75231 PARIS CEDEX 05



PÉROY-LES-GOMBRIES, le 2 octobre 2018

Objet :

Expertise écologique sur la restauration d'un réseau de landes dans le Bois du Roi (Oise)

Océane ROCHINARC'H, Philippe GOURDAIN, Antoine LARRE

Janvier 2018 - PATRINAT 2018-1

http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2018/Patrinat%202018%20-%201%20-%2020Rapport-Bois-du-Roi-MNHN-2018-VF.pdf

Présenté à la presse par Monsieur Jean-Philippe SIBLET
à ORMOY-VILLERS le 11 juillet 2018

Monsieur le Président,

Nous avons appris dans la presse écrite locale et régionale que Mr Jean-Philippe SIBLET, directeur de l'Unité mixte de service 2006 Patrimoine Naturel, a participé, le 11 juillet dernier, sur l'invitation de Mr François BACOT, Président de la Sté «le Bois du Roi Paysagé» et porteur du projet «Écopôle», à une conférence de presse, au cours de laquelle il a fait l'éloge de travaux de restauration de landes à callunes effectués dans le Bois du Roi, entre ORMOY-VILLERS et PÉROY-LES-GOMBRIES (OISE). Il nous paraît nécessaire que les informations suivantes vous soient apportées :

Ce que ce rapport ne dit pas

D'emblée, l'absence de toute référence au projet «Écopôle», sur les lieux mêmes de son éventuelle implantation, tant dans la parole de Mr SIBLET, que dans les 106 pages du rapport qu'il a patronné, est une exceptionnelle prouesse dialectique digne de figurer dans les anthologies du mensonge par omission.

Mr SIBLET ignore-t-il, ou, plus gravement, feint-il d'ignorer ce que serait «l'Écopôle» ?

Mr BACOT aurait-il négligé de lui décrire son projet de réouverture d'une ancienne carrière de sable en plein centre du Bois du Roi, ouverture à faire suivre par un centre d'enfouissement de déchets «ultimes» ?

Le projet «Écopôle»

- réouverture de la carrière sur 40 ha et 35 mètres de profondeur,
- comblement par des déchets divers pour 300 000 / 400 000 tonnes annuelles
- activité industrielle annexe : épuration de terres «impactées», 50 000 tonnes annuelles,
- production d'électricité à partir du «biogaz»,
- concassage de blocs de béton,
- trafic de 200 à 250 camions par jour,
- durée d'activité prévue de 30 années, suivie de 30 autres années de «surveillance» avec maintien d'une torchère,
- pollutions annoncées, décrites et quantifiées dans le dossier d'une demande de Permis d'Aménager, déposée en juin 2015 dans les deux mairies concernées (ORMOY-VILLERS et PÉROY-LES-GOMBRIES) :
 - .Pollution sonore : 16 engins de terrassement 105/117 db,
 - .Pollution lumineuse due à l'éclairage nocturne,
 - .Pollution de l'air par le biogaz : ammoniac, COV, acides divers, poussière...
 - .Pollution de la ressource en eau potable de toute la région : risque admis,
 - .Pollution de l'espace par une clôture interdisant la circulation des animaux.

Le « Résumé du rapport » figurant en 4^{ème} de couverture du rapport citée en référence ne prend-il pas, quand il est confronté à l'énormité du projet « *Écopôle* » un goût prononcé de scandale ?

Pourquoi Mr SIBLET s'obstine-t-il à considérer Mr BACOT comme un propriétaire forestier soucieux de participer à la restauration des landes à callunes s'inscrivant dans le mouvement général de préservation des biotopes rares et plus particulièrement dans la protection du biocorridor forêt d'Ermenonville-forêt de Retz quand, depuis plus de dix ans, celui-ci a employé toute son énergie et mis en action tous ses réseaux d'influence pour faire aboutir son projet « *Écopôle* » ?

Mr BACOT a-t-il tenté d'éviter

d'avoir à rouvrir une carrière, fermée et réaménagée depuis 1992 pour pouvoir la combler par de très rémunérateurs déchets ? N'a-t-il pas exercé de longues et fortes pressions sur les conseils municipaux d'ORMOY-VILLERS et de PÉROY-LES-GOMBRIES pour les amener à modifier leurs PLU de manière à permettre la réalisation de son projet ? N'a-t-il pas exercé des pressions sur la SNCF pour que celle-ci refuse de céder la totalité de la voie ferrée abandonnée (dite de Mareuil) à la Communauté de Communes du Pays de Valois, prétextant un hypothétique trafic ferroviaire de déchets ? N'a-t-il pas conduit le siège des élus communautaires afin de leur faire inscrire dans la nouvelle rédaction du SCOT toutes les dispositions nécessaires à la réouverture des carrières même en zones de fortes protections ? Enfin, et surtout, n'est-il pas intervenu en 2005 dans la délimitation de la zone NATURA 2000, réduisant sa largeur de moitié, de manière à proclamer que son projet se situe « hors Natura 2000 » ? Évidemment, il n'a jamais envisagé de rechercher un autre emplacement et a imposé les postulats d'une excavation à combler (alors qu'elle a été remodelée en 1992 et que la nature y a repris tous ses droits) et d'un gisement de sable à finir d'exploiter (alors qu'il a été abandonné pour des raisons techniques et économiques) pour créer le « vide » dont il a besoin pour recevoir les déchets, réception qui « financerait la restauration des landes à callunes » !

A-t-il tenté de réduire

les activités extractives puis de comblement de son « *Écopôle* » ? Ne lui a-t-il pas, tout au contraire, donné une dimension « industrielle » parfaitement incongrue dans le biotope abritant l'Engoulevent, l'Éphippigère des vignes, le Criquet italien, le Léopard des murailles et l'emblématique Véronique en épi, en prévoyant une station de concassage de béton (3 000 t/an, 117 db), une station de production d'électricité de 2 MW mue au « biogaz » et une plateforme de traitement de terres impactées par des hydrocarbures ?

Sur le chapitre des compensations,

plusieurs précisions sont à apporter :

- leur mise en œuvre (quantité de travail, superficie, durée, coûts) est insignifiante par rapport aux travaux colossaux que demanderait l'exploitation de « *l'Écopôle* » et, plus précisément, les profits générés par celui-ci rendraient dérisoire « l'effort » consenti au bénéfice de la biodiversité, et complaisamment décrit dans le rapport PATRINAT.
- ces compensations présentées comme « dernière chance » de sauvegarder le réseau de landes à callunes, ne sont-elles pas des travaux que tout sylviculteur se présentant comme sincèrement écologiste aurait dû conduire depuis plus de cinquante ans ? Mr François BACOT n'est-il pas aux commandes du « Groupement forestier de Droizelles » depuis plus d'un demi-siècle ? Peut-on honnêtement soutenir qu'abattre quelques bouleaux, hacher la Fougère grand aigle, laisser quelques arbres morts debout, compenserait les incommensurables dégâts qui seraient perpétrés à quelque distance de là ?
- Mr Jean-Philippe SIBLET n'aurait-il pu se rapprocher du Maire d'ORMOY-VILLERS, premier concerné par le projet « *Écopôle* » mais que Mr BACOT n'avait pas invité à sa conférence de presse sur sa commune. Il se serait fait préciser que les travaux de réhabilitation des callunes ont été menés pour l'essentiel en 2005/2007 pendant la phase d'élaboration du projet « *Écopôle* » dans le but précis de convaincre les deux communes (ORMOY et PÉROY) d'avoir à réviser leurs PLU, et qu'ils ont cessé depuis, pour se limiter à la pose de quelques ruches et à un « suivi » particulièrement discret ?
- Mr Jean Philippe SIBLET a-t-il pris la peine de procéder à quelques reconnaissances sur les lieux pour y constater que de larges étendues de bruyères (de part et d'autre de la route 136) ont été enrésinées sur le domaine de Mr BACOT par des plantations très serrées de pins, et donc détruites ?
- Lors de ces reconnaissances, Mr Jean-Philippe SIBLET aurait pu découvrir quelques emplacements défoncés et dévastés, y reconnaître des galeries et des dépouilles de blaireaux ; si Mr BACOT, sur les panneaux publicitaires qu'il a fait planter à trois entrées du Bois du Roi se réjouit de la présence (supposée) de la martre, il n'en entretient pas moins des piègeurs à son service pour « réguler » les petits carnassiers « en surnombre » ! Nous voudrions croire que, au Muséum national d'Histoire Naturelle, la destruction de ces animaux « nuisibles » est définitivement considérée comme une pratique inadmissible.

Le rapport « Expertise écologique sur la restauration d'un réseau de landes dans le Bois du Roi » exige les précisions suivantes :

Il y est fait constamment référence au cabinet OGE en lieu et place du propriétaire comme si cette entreprise privée avait pris les rênes de la gestion écologique du domaine de Mr BACOT; or, ce cabinet d'ingénierie écologique est une entreprise commerciale, dont les prestations ont été payées par le porteur du projet « *Écopôle* »; la lecture des documents qu'OGE a établis pour accompagner les dossiers de révision des PLU ainsi que la demande de Permis d'Aménager, classe les impacts du projet sur le milieu naturel en trois catégories : fort, moyen et faible. Si, effectivement, quelques espèces seraient « fortement impactées », beaucoup ne le seraient que moyennement et la plupart faiblement et, globalement, on peut considérer que le rapport OGE est bienveillant quant au projet « *Écopôle* ».

Il est donc inquiétant de constater qu'un organisme aussi prestigieux que le Muséum National d'Histoire Naturelle s'appuie largement sur une enquête écologique dont la finalité a été d'affirmer la bénignité générale d'un projet dévastateur.

De même, les trois auteurs de l'expertise, se réfèrent avec insistance aux préconisations du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France. Or le PNR a refusé de participer au recours de Valois-Environnement contre le nouveau SCoT du Pays de Valois devant le Tribunal Administratif, en arguant du fait que les communes d'ORMOY-VILLERS et de PÉROY-LES-GOMBRIES ne se trouvent pas dans son périmètre (actuel ni prévu). Pourquoi le Muséum lui accorde-t-il un tel crédit ?

Sur les conditions de présentation du rapport « Expertise...Bois du Roi »

N'est-il pas inconcevable qu'un organisme purement scientifique, **Gloire** de notre République, qui se devrait de se consacrer, dans une impartialité insoupçonnable, à la **protection des richesses naturelles du patrimoine commun de la nation** ait pu répondre à une commande d'un porteur de projet, maintenant bien connu pour sa ténacité, établir un rapport discutable puisqu'ignorant délibérément ce que serait l'« *Écopôle* », participer à une conférence de presse à laquelle les véritables défenseurs de la biodiversité n'avaient pas été invités, y louer quelques travaux de circonstance et, pour suivre le journaliste, « apporter au dossier la caution du Muséum ».

Puisque Mr SIBLET n'a pas craint de déclarer que ce rapport lui avait été commandé et payé par Mr BACOT, allons au bout des choses : qu'il rende public le montant de la transaction !

bles au projet
nbées écono-
érations d'em-
rerait. « Mais
s également
ce projet re-
versité du site,
rlé d'Ophove.
és n'ont plus
etenir des en-
ables tels que

même de restaurer la biodiversité remarquable des landes du Bois du roi », assurent les experts du Muséum.

Pour enfoncer le clou, Jean-Philippe Siblet a sensibilisé les personnes présentes au fait que « la restauration, bien plus que la simple préservation, est primordiale face au déclin de la biodiversité. »

Depuis qu'ils s'intéressent

deja disparu malgré les efforts consentis par les porteurs du projet. « Il y a urgence à agir », a conclu Jean-Philippe Siblet.

On regrettera que le rapport ne tienne absolument pas compte du projet industriel à la base de toutes ces agitations. « Nous n'étions pas missionnés pour cela », expliquent les experts qui, tout en clamant leur indépendance, ont recon-



C'est ici, dans cette ancienne carrière de sable, que l'entreprise souhaite entreposer des déchets.

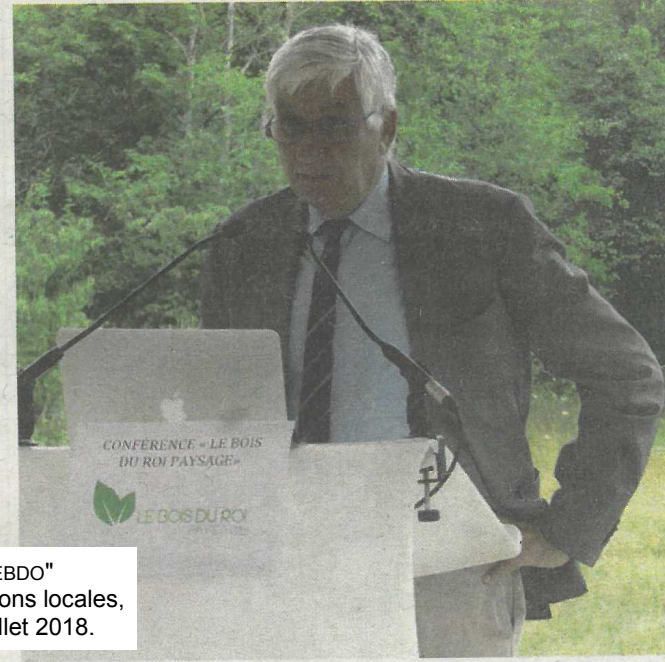
nu que ce rapport avait été commandé et financé par la société du Bois du roi. « Mais la caution morale du Muséum ne serait être remis en cause pour autant », assurent les porteurs du projet. Ce n'est forcé-

ment l'avis des opposants à l'aménagement d'un centre d'enfouissement dans ce coin-là du sud de l'Oise...

Frédéric NORMAND



Extrait de "OISE-HEBDO"
hebdomadaire d'informations locales,
n° 1272, daté du 18 juillet 2018.



ur la Région, Edouard Courtial, pour le Département et le Sénat, et Richard gauche à droite, sont venus conforter leur avis favorable au projet.

Jean-Philippe Siblet, du Muséum, ne pense que du bien de efforts consentis par la société Bois du roi paysagé.

Un marchandage : le financement du sauvetage de la continuité des landes contre le feu vert accordé à la carrière et à la décharge

Mr SIBLET a-t-il conscience que la réussite du projet «*Écopôle*» serait maintenant une tache sur l'honorabilité du Muséum, tache dont il serait le responsable pour avoir accepté de participer à un marchandage très bien perçu par le journaliste de OïSE-HEBDO : le financement du sauvetage de la continuité des landes à Callunes contre le feu vert accordé à la carrière, à la décharge et aux activités industrielles, bafouant ainsi toutes les protections - elles sont nombreuses - dont le Bois du Roi bénéficie.

La situation juridique du projet «*Écopôle*» :

Avant d'entreprendre son voyage du 11 juillet vers «*l'Écopôle du Bois du Roi*» pour trahir les missions de sa fonction devant un parterre d'élus choisis parmi les inconditionnels du projet, Mr Jean-Philippe SIBLET aurait pu se renseigner et faire le point sur la situation juridique et administrative dudit projet.

Après l'annulation de la révision du PLU d'ORMOY-VILLERS par le Tribunal Administratif d'AMIENS, l'annulation de la révision du PLU de PÉROY-LES-GOMBRIES par la Cour Administrative d'Appel de DOUAI et la confirmation de ce jugement par le Conseil d'État, le projet «*Écopôle*», qui était le seul motif de ces révisions et qui a été la cause de leur annulation, est au point mort et désavoué par une douzaine de communes voisines, n'en déplaise au maire de PÉROY-LES-GOMBRIES, présent au premier rang des invités.

À Valois-Environnement, on a de la mémoire...

Ainsi avons-nous retrouvé, dans les archives municipales d'ORMOY-VILLERS, le texte suivant, extrait d'une délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2005, à propos du périmètre de la zone NATURA 2000 :

«Il est regrettable de sentir que manifestement après plusieurs années de batailles pour la préservation de ce site contre des projets de décharges (en 1976, création d'une association de Sauvegarde du Bois du Roi soutenue par le Muséum National d'Histoire Naturelle et cautionnée par le Ministère de l'Environnement de Monsieur André FOSSEY à l'époque, dans une pétition contre l'implantation d'une décharge sur l'enclave même qui nous concerne ici) de nouveaux projets privés complètement anti-écologiques (avec toutes les conséquences et nuisances annexes, augmentation de circulation de camions sur les axes routiers, déjà chargés dans ce massif, création de desserte au cœur même du Bois du Roi, inacceptable pour une ZICO, une ZPS ou NATURA 2000) arrivent encore à miner une réalisation aussi valorisante que peut l'être NATURA 2000 pour le Bois du Roi, l'Oise ou la France.»

De même, **en février 1990, le Museum d'Histoire Naturelle s'est manifesté clairement en opposition au "Projet de création d'une zone de recherche et d'exploitation de silice dans le Bois du Roi"**. Voir en PJ la lettre de Monsieur le Directeur de recherche du C.N.R.S. en réaction de à ce projet, ainsi que des extraits du Registre d'Enquête Publique, avec la signature de Monsieur le Sous-directeur du M.N.H.N. de l'époque et de plusieurs Docteurs et Maîtres de Conférences...

Une manipulation...

À part cela nous avons beaucoup appris à la lecture de ce rapport : L'étude est fort intéressante et ses conclusions, évidentes : **le suivi et l'entretien des landes à Callunes est indispensable au maintien de la biodiversité dans le Bois du Roi pour les quarante prochaines années** et les activités apicoles et pastorales seraient les bienvenues dans cette partie de la forêt.

Nous regrettons que ce rapport soit volontairement incomplet et constatons avec consternation que le Muséum a renié ses prises de position antérieures en participant à une manipulation : comment imaginer que, en l'envahissant par un dépôt de déchets sur 40 hectares de surface et 35 mètres de profondeur, il sera possible de maintenir, et surtout d'améliorer la biodiversité, en restaurant le réseau de landes, dans le Bois du Roi, à PÉROY-LES-GOMBRIES ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre engagement désintéressé.

Pour l'Association Valois-Environnement,
Son Président, Gabino SANTOS

PJ. Courrier du Dr FK JOUFFROY et extraits du Registre d'Enquête Publique de 1990.

Copie de la présente à :

Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République Française
Monsieur François DE RUGY, Ministre de la transition écologique et solidaire
Madame Barbara POMPILI, Députée LREM

Monsieur Pierre VATIN, Député LR
Monsieur le Préfet de l'Oise
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Senlis DREAL (Oise)
Parc Naturel Régional Oise-Pays de France